

Mail envoyé à tous les députés et sénateurs :

Alerte sur la menace pesant sur les ressources des Chambres de Commerce et d'Industrie et leurs missions de service public

Madame la Députée,

Monsieur le Député,

En tant qu'organisation syndicale représentative des personnels des Chambres de Commerce et d'Industrie, nous tirons la sonnette d'alarme : la suspension de l'examen du PLF 2026 menace directement la survie du réseau CCI et plus particulièrement celle des CCI situées dans les territoires périphériques.

Un réseau déjà fragilisé

En 2024, face à un projet initial de diminution de la ressource fiscale des CCI, le Parlement avait su trouver une solution alternative : un prélèvement sur les fonds de roulement (60 M€ sur 2024-2025, puis 20 M€ en 2026 et 2027). Cette mesure, bien que douloureuse, **préservait l'essentiel : les 525 millions d'euros de Taxe pour frais de Chambres**, socle de financement de nos missions auprès des entreprises.

Un service public en danger

Le réseau des CCI est un pilier essentiel de la vitalité économique de nos territoires. Sa déconstruction programmée met en péril non seulement des milliers d'emplois, mais aussi la compétitivité de nos entreprises et l'équilibre de nos bassins économiques.

Nous ne pouvons accepter que des choix budgétaires précipités remettent en cause un service public de proximité indispensable :

- **pour l'économie locale**, privée d'un levier essentiel à son dynamisme ;
- **pour la formation**, dont la qualité et l'accessibilité seraient durablement affectées ;
- **pour l'emploi**, qu'il soit direct ou indirect, déjà mis à rude épreuve par les coupes budgétaires précédentes.

Notre appel solennel

Nous vous demandons avec insistance de vous opposer à tout texte budgétaire qui viendrait réduire davantage les ressources fiscales affectées aux CCI. Il en va de la survie d'un réseau au service de l'intérêt général, de la cohésion territoriale et de la production de richesse (1€ investi dans les CCI génère 4€ de valeur sur le territoire - source : Etude d'impact - Opinionway, 2025)

Nous restons à votre disposition pour échanger sur les enjeux et les solutions possibles, et vous remercions de l'attention que vous porterez à cette situation d'urgence.

Dans l'attente de votre mobilisation, nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de notre haute considération.



Jacques Maumont

Secrétaire général national UNSA-CCI

Tél. : 06.88.23.61.11.

Mail envoyé aux députés socialistes, écolo, non-inscrits et LIOT

Alerte rouge – Le réseau des CCI au bord de l'effondrement

Madame la Députée,

Monsieur le Député,

En tant qu'organisation syndicale représentative des personnels des Chambres de Commerce et d'Industrie, nous vous demandons d'**empêcher un désastre annoncé** pour l'économie de nos territoires.

Un scénario qui se répète dangereusement

En 2024, face à un projet initial de diminution de la ressource fiscale des CCI, le Parlement avait su trouver une solution alternative : un prélèvement sur les fonds de roulement (60 M€ sur 2024-2025, puis 20 M€ en 2026 et 2027). Cette mesure, bien que douloureuse, **préservait l'essentiel : les 525 millions d'euros de Taxe pour frais de Chambres**, socle de financement de nos missions auprès des entreprises.

Aujourd'hui, cette ligne rouge est sur le point d'être franchie.

Les options législatives actuellement sur la table reviennent à la charge en ciblant directement cette ressource fiscale. Ce que le Parlement avait refusé en 2024 par souci de préservation du tissu économique local menace aujourd'hui de s'imposer par défaut.

Ce n'est pas une simple réduction budgétaire, c'est une destruction programmée.

Contrairement au prélèvement sur fonds propres qui ménageait nos capacités opérationnelles, **toute amputation de la TCCI signifie mécaniquement :**

- La suppression immédiate de plusieurs milliers d'emplois dans le réseau ;
- La fermeture de CCI territoriales et locales dans les territoires périphériques déjà fragilisés ;
- L'abandon des PME et TPE face aux transformations qu'elles doivent affronter.

Les collectivités territoriales, déjà exsangues, ne peuvent se substituer à cette mission. **Il n'y a pas de plan B.**

L'absurdité du moment

Au moment précis où l'on demande aux entreprises de réussir leur transition écologique, leur transformation numérique, leur montée en compétences, **on s'apprête à détruire l'outil qui les accompagne au quotidien sur le terrain.**

Au moment où chaque territoire lutte pour son attractivité économique, **on va supprimer les structures qui assurent cet ancrage local du service public économique.**

Notre exigence est claire

Le compromis trouvé en 2024 doit être **la référence infranchissable** : on ne touche pas à la TCCI.

Vous avez su faire preuve de lucidité et de responsabilité en 2024. **Nous comptons sur vous pour ne pas défaire ce qui avait été préservé.**

L'histoire jugera sévèrement ceux qui auront laissé sacrifier un réseau centenaire de service public économique sur l'autel d'un ajustement budgétaire de court terme.

Nous attendons de vous un engagement sans ambiguïté pour qu'aucun texte budgétaire n'acte cette destruction.

Les personnels des CCI, comme les centaines de milliers d'entrepreneurs qu'ils accompagnent chaque année, comptent sur votre détermination.

Nous nous tenons à votre disposition pour un échange en urgence.

Madame la Députée, Monsieur le Député, recevez l'expression de notre détermination citoyenne.



Jacques Maumont

Secrétaire général national UNSA-CCI

Tél. : 06.88.23.61.11.